

POUR VOS PRODUITS
CHIMIQUES USAGÉS
DIRECTION
LE POINT DE
COLLECTE



Que deviennent-ils ?



- 01 Mise sur le marché de produits générateurs de déchets chimiques
- 02 Apport en point de collecte et en déchetterie
- 03 Premier tri des déchets de produits chimiques par les agents de déchetterie
- 04 Transport réglementé vers des sites industriels spécialisés de tri et de regroupement
- 05 Valorisation énergétique (chauffage, électricité) recyclage ou élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement

Le verre, une ressource infinie

Mis en place et organisé il y a plus de 35 ans, le recyclage du verre a connu un succès rapide et durable. Récupéré après utilisation, il redevient, après traitement, une matière première à part entière. Ainsi, aujourd'hui, plus de la moitié de la production des emballages en verre est assurée grâce à l'apport du verre recyclé.

Le saviez-vous ?

3,3 millions de tonnes de verre sont produites chaque année en France, dont 2 millions de tonnes issues du verre recyclé.

7 bouteilles seulement sur 10 sont recyclées

le verre représente **12% du poids des déchets ménagers**

Les différentes étapes du recyclage du verre d'emballage



Dans la borne d'apport volontaire verre :

Bouteilles et bocaux en verre



Les interdits



Trier le verre, ça vaut le «coût» pour les habitants



Sur le Bassin de Pompey

On trie **30 kg de verre par an par habitant** contre 44 pour un territoire en tarification incitative, il reste encore de la marge !

En observant à la loupe les bacs d'ordures ménagères, ils contiennent encore **13kg de verre**, c'est **7% du bac gris !** (moyenne par an par habitant en 2020)

Une fois collecté, le verre est transporté et recyclé à Saint Mège dans les Vosges. C'est de nous, habitants du territoire et premier maillon de la chaîne du recyclage, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté.

En pré-triant rigoureusement le verre d'emballage, nous sommes assurés **qu'il sera recyclé à 100 %, et à l'infini.**

Foire aux questions

Pourquoi exclure la porcelaine, la vitrocéramique, la faïence ?

Parce que ce sont des matières infusibles ! Elles ne fondent pas dans les fours à la même température que les bouteilles et donc, fragilisent les emballages.

Faut-il laver les emballages en verre ?

Non, c'est inutile

Faut-il reboucher les emballages ?

Non, il vaut mieux enlever les couvercles des bocaux et les bouchons des bouteilles. Les couvercles en métal seront à déposer dans les sacs de tri transparents pour les emballages ou bac jaune.

Faut-il enlever les étiquettes ?

Non, le papier ne pose aucun problème, il est facilement éliminé lors du nettoyage.

Plus d'infos : <http://www.verre-avenir.fr/>.



Bassin de Pompey
Communauté de communes
Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey
Tél. 03 83 49 81 81 Fax : 03 83 49 81 99
www.bassinpompey.fr

Retrouvez toutes nos dernières actualités sur Twitter @bassinpompey et sur Facebook !

Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Directeur de publication : Bassin de Pompey
Réalisation : Agence ZOO
Impression : Imprimerie Thorax - 20 000 ex.

climaxion
anticiper - économiser - valoriser

Cit'ergie
L'énergie au quotidien

CITEO
Partenaires pour un développement durable

ADEME
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFAQ
Association Française des Agences de Qualité



La nouvelle déchetterie ouvre ses portes !

Bassin de Pompey
Communauté de communes

UNE déchetterie nouvelle GÉNÉRATION pour vous accueillir

Depuis le 7 juin, après 9 mois de travaux, la déchetterie intercommunale a rouvert ses portes au public. Son accès se fait désormais, **pour les particuliers habitant le territoire, par lecture automatique des plaques minéralogiques** grâce à une caméra. Pour que la barrière puisse s'ouvrir, **il faut que le véhicule soit dûment et préalablement enregistré auprès des services du Bassin de Pompey. Chaque foyer est limité à 20 passages par an** et peut enregistrer deux véhicules. Cette limitation permet d'une part d'éviter la saturation des bennes et donc d'en garantir l'accès à chacun, et d'autre part de garantir le nonaccès des professionnels à la déchetterie. Pour les véhicules de location, vous pouvez aussi les enregistrer de manière temporaire.

Pour toutes autres situations exceptionnelles, prenez attache auprès du service environnement au

Pour en savoir plus, s'inscrire, trouver les réponses à vos questions : www.bassinpompey.fr/dechetterie

Nouveau : le local de réemploi

Un nouvel espace de 30 m² dédié au réemploi a vu le jour. Vous pouvez y déposer de petits objets du quotidien en état de fonctionnement et leur offrir une nouvelle vie. Cette démarche contribue à la réduction de la production de déchets et de la consommation des matières premières. La collecte et la revente de ces produits sont organisées grâce à un partenariat avec l'association Solidarités Nationales et Internationales basée à Pont-à-Mousson.

Les agents d'accueil restent disponibles pour vous aider.

La gestion automatisée de l'accès leur permet d'être plus disponibles pour vous accompagner et vous renseigner sur le tri



Horaires déchetterie :

Du lundi au samedi : 9h00/12h30 – 13h30/18h00
Dimanche et jours fériés : 9h00/12h00
Fermeture des portes 15 minutes avant l'horaire indiqué
Ferme les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier

Le fonctionnement de la nouvelle déchetterie



Attention aux déchets chimiques !

Les produits chimiques usagés peuvent être des déchets dangereux pour votre environnement et votre santé.

Vides, souillés ou avec un reste de contenu, le seul réflexe à avoir est de les amener en déchetterie. Ils bénéficieront alors d'une prise en charge et d'un traitement sécurisé !



Les déchets diffus spécifiques, ou déchets chimiques, ne se jettent pas dans la poubelle «Ordures Ménagères» et les restes de produits ne doivent pas être vidés dans l'évier ou les toilettes. Le risque est de les retrouver dans la nature avec un effet néfaste pour l'environnement et la biodiversité.

Après leur collecte en déchetterie, ils sont dirigés vers un centre de traitement situé à Malancourt La Montagne (57), pour y être recyclés, valorisés énergétiquement ou éliminés dans des conditions respectueuses pour



S'ils ne sont pas dans leur contenant d'origine (par exemple du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important d'identifier vos produits avec une étiquette afin que les agents de déchetterie les trient correctement et évitent les accidents de mélange.

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR : www.ecodds.com